



AVANT-GARDE DU RHIN

Reconnue de mission d'utilité
publique le 25 juin 1991

Ligue d'Alsace de la Fédération Sportive et Culturelle de France

A TOUS LES CLUBS

Commission du secteur de Strasbourg - Tennis de Table

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ET DOUBLES DU SECTEUR AGR DE STRASBOURG SAISON 2018 - 2019

1) SERIES QUALIFICATIVES POUR LES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX DU 24.02.2019

- . **Simple messieurs départementaux A** (joueurs classés 40 et 45)
- . **Simple messieurs départementaux B** (joueurs classés 50 et 55)
- . **Simple messieurs secteur A** (joueurs classés 60 et 65)
- . **Simple messieurs secteur B** (joueurs classés 70, 75 et 80)
- . **Simple messieurs secteur C** (joueurs classés 85, 90 et NC)
- . **Simple dames secteur A** (joueuses classées 55, 60 et 65)
- . **Simple dames secteur B** (joueuses classées 70 à NC)
- . **Simple cadets** (nés en 2002 et 2003)
- . **Simple cadettes** (nées en 2002 et 2003)
- . **Simple minimes garçons** (nés en 2004 et 2005)
- . **Simple minimes filles** (nées en 2004 et 2005)
- . **Simple benjamins** (nés en 2006 et 2007)
- . **Simple benjamines** (nées en 2006 et 2007)
- . **Simple poussins** (nés en 2008 et après)
- . **Simple poussines** (nées en 2008 et après)

2) SERIES NON QUALIFICATIVES POUR LES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------------------|
| . Simple vétérans A (40 à 55) | . Doubles messieurs A (40 à 55) |
| . Simple vétérans B (60 à NC) | . Doubles messieurs B (60 à NC) |
| . Doubles vétérans (40 à NC) | . Doubles jeunes (minimes à poussins) |

ATTENTION :

- Pour tous les doubles, les équipes mixtes sont autorisées.
- Les séries doubles messieurs A et B sont ouvertes aux cadets et aux féminines, en fonction de leur classement.
- Seuls les minimes, benjamins et poussins peuvent participer aux doubles jeunes.
- Une équipe de double constituée d'un joueur classé 40 ou 45 et d'un joueur classé 60 à NC est admise dans la série doubles messieurs A (40 à 55)
- Au cas où un nombre trop faible d'inscriptions en féminines l'imposerait, les joueuses seront regroupées dans deux séries regroupant, d'une part, seniors, juniors et cadettes et, d'autre part, minimes, benjamines et poussines ; toutefois, les matchs seront organisés de façon à respecter les conditions habituelles de qualification des joueuses.
- Une coupe sera remise au club le plus représenté, sur la base d'1 point attribué à chaque joueur inscrit en simples et d'1 point attribué à chaque équipe de doubles inscrite.

☞ Voir suite au verso

3) **HORAIRES** : les horaires sont joints en annexe 1.

4) **SYSTEME DE JEU**

Séries de simples : poules de 3 ou de 4 joueurs, les 2 premiers étant qualifiés pour le tableau final par élimination directe.

Séries de doubles : élimination directe.

5) **DATE ET LIEU**

DIMANCHE 02 DECEMBRE 2018 à partir de 8 H 30 (Ouverture de la salle à 8 H 00)

Lieu de l'épreuve : **Hall « Jeanne d'Arc » (ou Hall de l'AGR),
à l'angle de la rue Pierre de Coubertin et du quai Ernest Bévin à Strasbourg**

6) **BALLES**

Les balles seront fournies par la commission du secteur. Elles seront **en plastique et de couleur blanche**.

7) **TENUE SPORTIVE**

Seuls les joueurs et joueuses portant une tenue sportive seront admis dans l'aire du jeu. Tout joueur ou joueuse ne respectant pas ce point du règlement sera exclu de la compétition. (tenue sportive = short ou jupette, maillot du club et chaussures de sport). Le port de survêtements est toutefois autorisé pour les périodes d'entraînement mais interdit lors des matchs. Les balles étant de couleur blanche, **les tee-shirts ou maillots de couleur blanche sont donc interdits**.

8) **RESPONSABLE DE L'EPREUVE ET JUGE ARBITRE**

Le responsable de l'épreuve est M. Patrick FUHR et le juge-arbitre M. Michel GROSS, lesquels seront assistés par les membres de la commission de secteur présents.

9) **DROITS D'ENGAGEMENTS (voir formulaire en annexe 2)**

- Séries simples seniors 5 € par joueur ou joueuse
- Séries simples jeunes 3 € par joueur ou joueuse
- Séries doubles seniors 6 € par équipe
- Séries doubles jeunes 4 € par équipe

NB : La totalité des droits d'engagement est à faire parvenir si possible avec le formulaire d'inscription ou à régler sur place en arrivant. Aucun joueur (euse) ne sera admis(e) à participer à l'épreuve si la totalité des droits n'a pas été versée.

10) **DELAI D'ENGAGEMENT**

LE LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 DERNIER DELAI

Les engagements sont à faire parvenir à :

Mr Patrick FUHR 10 rue du Gymnase 67450 MUNDOLSHEIM

Tél : 03.88.20.49.59 et courriel : patrick.fuhr@wanadoo.fr

IMPORTANT : chaque joueur ne peut participer en série simples que dans sa catégorie d'âge et de classement, à l'exception des vétérans qui peuvent aussi jouer en seniors dans la série correspondant à leur classement.

Inscription et paiement obligatoires au niveau secteur, même pour les jeunes qualifié(e)s d'office au niveau départemental (voir § F.2 de l'annuaire pour précisions à ce sujet).

NB 1 : au vu de la **régression inquiétante des inscriptions constatée chez les jeunes** ces trois dernières années et de la faible participation observée les années précédentes dans les **séries féminines et simples messieurs 40/45 et 50/55**, il est demandé aux responsables de clubs de **faire un effort particulier d'information et de sensibilisation sur l'intérêt de cette compétition auprès des joueurs concernés de leurs clubs**, et de leur rappeler notamment qu'elle est **qualificative pour les échelons départementaux et régionaux**.

NB 2 : Merci également de noter et de rappeler à vos joueurs (jeunes et adultes) que **l'inscription et la participation aux individuels secteur est obligatoire pour pouvoir s'inscrire et participer aux championnats fédéraux** qui se dérouleront cette saison **du 08 au 10 juin 2019 à La Ravoire en Haute Savoie**.

CHAMPIONNAT INDIVIDUELS ET DOUBLES DU SECTEUR DE STRASBOURG

HORAIRES

à partir de

08 H 30	Doubles Messieurs 40 à 55 Doubles Messieurs 60 à NC	(ouverts aux cadets et aux féminines en fonction de leurs classements)
09 H 30	Simple messieurs 85/90/NC Simple messieurs 70/75/80 Simple messieurs 60/65	
11 H 00	Simple messieurs 50/55 Simple messieurs 40/45 Simple cadets	
11 H 30	doubles vétérans	(ouverts aux féminines)
12 H 00	simple vétérans 55 et moins simple vétérans 60 à NC	(ouverts aux féminines classées 40 D et moins) (ouverts aux féminines classées 45 D à NC D))
14 H 00	Doubles jeunes (minimes à poussins) simple dames 55 à 65 simple dames 70 à NC simple cadettes	
14 H 30	Simple poussins Simple poussines	
15 H 00	simple benjamins simple benjamins	
15 H 30	Simple minimes garçons Simple minimes filles	

CATEGORIES D'AGES :

Poussins - poussines	nés en 2008 et après
Benjamins - benjamins	nés en 2006 et 2007
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets - cadettes	nés en 2002 et 2003
Seniors - juniors	nés entre 2001 et 1978
Vétérans	nés en 1979 et avant